

III. La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles.

MALADIES TRANSMISSIBLES

Certaines maladies contagieuses sont à déclarer à l'école le plus rapidement possible (vous trouverez ci-dessous la liste de ces maladies).

Afin de limiter leur propagation, le service PSE intervient en collaboration avec l'école, la direction, les enseignants, les parents, les médecins traitants, l'inspecteur d'Hygiène pour appliquer les mesures adéquates. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site www.sante.cfwb.be.

Liste des maladies à nous déclarer:

Méningococcie, diphtérie, poliomyélite, gastro-entérite, hépatite A, scarlatine, tuberculose, gale coqueluche, oreillons, rougeole, rubéole, varicelle, impétigo, teignes du cuir chevelu, pédiculose.

Contacteur d'urgence notre service en cas de Méningococcies, Diphtérie, Poliomyélite.

En dehors des heures d'ouverture du service PSE, le répondeur téléphonique (071/38 36 21) diffuse un n° d'appel d'urgence.

IV. La mise en place de programmes de promotion de la santé et d'un environnement scolaire favorable à la santé

Notre service propose un accompagnement méthodologique pour la mise en place de projets de promotion de la santé à l'école.

Nous participons ainsi à différents projets sur des thèmes divers comme par exemple : l'activité physique, l'alimentation, l'estime de soi, l'éducation relationnelle affective et sexuelle, ...

Contact : servicepsechatelet@gmail.com

V. L'organisation d'un point santé pour l'enseignement supérieur

Le point santé est un lieu d'écoute, d'informations, de conseils psychologiques, médicaux et d'orientation (**confidentiel, gratuit et sur rendez-vous**).

Contact : pointsantechatelet@skynet.be

L'EQUIPE

Infirmière responsable : Mme Belvedere

Médecin responsable : Docteur Rousseau

Médecins scolaires : Dr Adriaensen, Dr Daffe, Dr Reul, Dr Schyns, Dr Thiroit

Infirmières: Mdes Buzzi, Chemello, Gabriel, Keil, Sapart, Vanderlinden

Infirmière licenciée en Santé Publique:

Mde Gandibleux

Personnel administratif: Mdes Gagliardi, Varturk

Chaque école a une infirmière et un médecin référents.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout renseignement complémentaire.

Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole de Châtelet



Contribuer à la santé, au bien-être du jeune à travers différentes missions.

NOS COORDONNEES

Rue du Rempart 51

6200 CHATELET

Tél : 071/ 38 36 21

Fax : 071/ 38 33 56

servicepsechatelet@skynet.be

Site : www.servicepsechatelet.be

HORAIRE

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30

date édition : juin 2016

NOTRE POPULATION

La population sous tutelle du centre est de 23.000 élèves.

- 36 établissements d'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé)
- 15 écoles d'enseignement secondaire (ordinaire, CEFA, complémentaire, spécialisé)
- 1 Haute Ecole avec 5 implantations

L'établissement scolaire que fréquente votre enfant est conventionné avec notre service.

Le recours à nos services est **gratuit et obligatoire**. Sauf **opposition de votre part, signifiée par recommandé avant le 30 septembre, nous considérons que vous marquez votre accord sur le choix du PSE.**

NOTRE PROJET DE SERVICE (2014-2020)

Pour une période de 6 ans, nous nous concentrerons sur les bilans de santé ainsi que sur la mise en place de programmes de promotion de la santé à l'école.

Nous insistons sur l'importance du questionnaire médical, c'est pourquoi, nous proposons pour les parents qui le souhaitent de compléter celui-ci sur rendez vous.

MISSIONS du SERVICE PSE

I. Le **suiti médical** qui comprend le bilan de santé individuel, la politique de vaccination et les suivis spécifiques (suivis médicaux, sociaux,...).

BILANS DE SANTE INDIVIDUELS

- 1^{ère} maternelle: bilan de santé partiel centré sur le poids, la taille, la vue, l'audition, l'examen de la sphère ORL et bucco dentaire.
- 2^{ème} maternelle si l'enfant n'a pas bénéficié du bilan en 1^{ère}.
- 3^{ème} maternelle: bilan de santé complet et examen neuromoteur à la demande du PMS et/ou de l'enseignant.
- 4^{ème} primaire: bilan partiel de vue réalisé à l'école.
- 2^{ème} et 6^{ème} primaire, 1^{ère} différenciée, 2^{ème} et 4^{ème} secondaire, 1^{ère} année de la section en soins infirmiers en enseignement secondaire professionnel complémentaire, et la 1^{ère} année de fréquentation de l'enseignement supérieur non universitaire: bilan de santé complet avec une attention particulière pour les vaccinations.
- pour l'enseignement spécialisé et le CEFA : la 1^{ère} année de fréquentation ensuite tous les 2 ans. Bilan de santé complet et proposition de vaccination.

Nous intervenons dans un cadre de médecine préventive: nous ne soignons pas et nous vous invitons à consulter si nécessaire votre médecin traitant, pédiatre ou autre spécialiste suite aux observations réalisées lors du bilan de santé.

En retour, nous vous prions de nous communiquer les conclusions de ces examens.

POLITIQUE DE VACCINATION

Le service PSE vérifie l'état vaccinal et propose de réaliser gratuitement lors du bilan de santé et avec votre accord signé, certaines vaccinations aux élèves de : 2^{ème} et 6^{ème} primaire, 1^{ère} D, 2^{ème} et 4^{ème} secondaire ainsi que dans l'enseignement spécialisé, le CEFA et l'enseignement secondaire professionnel complémentaire.

Nous réalisons également gratuitement la vaccination contre le papillomavirus (HPV) pour les jeunes filles âgées de 13-14 ans.

SOINS ET PRISE DE MEDICAMENTS A L'ECOLE

Sachez que si l'état de santé de votre enfant nécessite un aménagement spécifique pendant le temps scolaire, le service PSE peut collaborer avec l'école pour établir un projet d'accueil individualisé.

II. L'établissement d'un **recueil de données** sanitaires.

Les données récoltées dans le questionnaire médical ainsi que lors du bilan de santé visent la promotion et la protection de la santé publique ainsi que la prévention individuelle pour l'élève concerné. Leur collecte est imposée par le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et respecte les législations en la matière.